

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 février, à 18 heures, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

- Sont présent(e)s :
- M. Franck DUBIEZ
- Mme Marie-Anne PRINCE
- Mme Monique BARRAT
- Mme Madeleine CAZES
- Mme Fabienne MAJOUREL
- Mme Elisabeth BOUVET
- M. Christophe GROUSSET
- M. Christian CLAVEL
- Mme Céline DESHONS
- M. Eric MALCOSTE
- M. Augustin VEILLARD-BARON

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJOUREL est élue secrétaire de séance.

Mme Bavella SABATIER, secrétaire de Mairie,
et Mme Laure MARTENS, en période de tuilage, assistent à la réunion.

ORDRE du JOUR

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en rajoutant 2 délibérations :

- 1°) SACEM : Tarifs pour les Associations – rapporteur Franck DUBIEF.
- 2°) Paiement des congés non pris de Mme Bavella SABATIER.

Accord à l'unanimité

Approbation du procès verbal du 11 Janvier 2022

DELIBERATIONS :

- 1 – SMEG : Transfert de compétence éclairage public – annule et remplace la délibération du 16 juin 2021.
- 2 – SMEG : Mise en discrétion des réseaux aériens au hameau des Pauses.
- 3 – TRAVERSEE DU VILLAGE : Autorisation de signature de la convention (Commune de CROS / Département du GARD) pour le financement et la maîtrise d'ouvrage pour les études de mis en sécurité.
- 4 – CONCESSION CIMETIERES : Modification du tarif d'une concession de 2m30/1m.
- 5 – SACEM – Tarifs pour les Associations. Rapporteur M. Franck DUBIEF.
- 6 – PAIEMENT des CONGES non pris de MME SABATIER Bavella.

INFORMATIONS :

- CARTE COMMUNALE / Choix du maître d'œuvre
- AEP : Choix du maître d'œuvre pour le remplacement conduite AEP à la traversée du village.
- ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE : Permanence bureau de vote.
- FONTAINES PUBLIQUES : Remise en état des fontaines : Bousigaud, Mazade, Mazadette, Pieuzelle.
- PONT ESCLAFAR : Travaux de remise en état par la CCPC et le chantier d'insertion.

DIVERS.....

A) DELIBERATIONS

- 1 – SMEG : Transfert de compétence éclairage public – annule et remplace la délibération du 16 juin 2021.

Le maire rappelle que par une délibération prise en juin 2021 le Conseil municipal a souhaité confier la maîtrise d'ouvrage de la modernisation de notre éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard auquel nous appartenons. Le Conseil avait constaté que nous n'avions aucune compétence dans ce domaine mais vu l'ancienneté de nos installations, il était souhaitable et urgent de les moderniser et surtout de les rendre moins gourmandes en énergie et plus sûres. Par ailleurs la charte du PNC nous impose de réduire la pollution lumineuse engendrée par cet éclairage. Le SMEG pense pouvoir accéder à notre demande en 2023/2024 mais exige que la délibération prise par la commune soit identique à celles déjà prises par les communes ayant déjà fait cette même démarche. Le SMEG nous a fait parvenir un modèle qui est lu au conseil municipal. La délibération entre autre le rôle de chacune des parties et précise que la maintenance des installations une fois modernisées reviendra à la commune. Elle précise que ce transfert ne s'applique qu'au travaux de premier établissement, de renouvellement ou d'extension des réseaux d'EPaussi que la commune rétrocède au SMEG la totalité du montant des taxes finales sur l'électricité que nous nous partageons actuellement avec le SMEG (75% au SMEG et 25%). Le montant actuellement perçu par la commune est d'environ 2500€/an. Le maire pense qu'il est plus intéressant pour la commune de céder cette recette et d'avoir un éclairage public plus efficace plus sûr et moins gourmand que de conserver la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs la part qui restera à la charge de la commune pour la réalisation de cette modernisation sera moindre car l'aide du SMEG est plus importante si il a la MOA.

Le maire propose donc que cette nouvelle délibération soit approuvée en remplacement de celle votée en juin 2021.

Vote POUR à l'unanimité

2 – SMEG : Mise en discrétion des réseaux aériens au hameau des Pausés.

Le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé par délibération que le SMEG fasse les études nécessaires pour la mise en discrétion des réseaux Electriques, Télécom et d'éclairage public au hameau des Pausés dans le cadre de la création d'un Petit Aménagement à Vocation Touristique. Aujourd'hui les Etudes sont terminées et les coûts des travaux chiffrés

Ils s'établissent de la façon suivante :

-mise en discrétion du réseau électrique = 95 429,86€ TTC dont 3 980€ resteront à la charge de la commune.

-mise en discrétion du réseau télécom = 40 759,92€ TTC à charge de la commune.

-Eclairage public : 9294,43€ TTC dont 3000€ à charge du SMEG et 6294,43€ restant pour la commune.

Pour l'éclairage public le maire propose de ne pas donner suite à ces travaux car il devront entrer dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public dont nous souhaitons confier la maîtrise d'ouvrage au SMEG. Voir délib ci-dessus.

Il propose donc que nous validions les chiffrages et les répartitions des coûts comme proposés par le SMEG pour les seuls réseaux : électrique et le réseau télécom.

Vote POUR à l'unanimité

3 – TRAVERSEE DU VILLAGE : Autorisation de signature de la convention (Commune de CROS / Département du GARD) pour le financement et le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les études de mis en sécurité.

La mise en sécurité de la traversée du village se fait sur un domaine commun au Département du Gard et à la commune. Il y a lieu donc dans ce cas d'établir une convention entre les deux parties afin de définir les attributions de chacune des parties.

La commune choisira le maître d'oeuvre pour les études et le CD30 assurera le contrôle de celles ci et surtout fournira toutes ses préconisations pour ce qui concerne les chaussées et les circulations.

Le maire rappelle que nous avons choisi le bureau d'études Inframed qui a déjà réalisé la traversée du village de Logrian. Dans le cadre de cette convention le CD30 s'engage à nous attribuer une subvention de 60% du montant de l'études dont le cout est estimé à 12 240€ TTC soit environ 7344€ TTC.

Le maire propose donc que le Conseil municipal l'autorise à signer cette convention.

Vote POUR à l'unanimité

4 – CONCESSION CIMETIERES : Modification du tarif d'une concession de 2m30/1m.

Le maire rappelle que l'existence et l'entretien d'un cimetière sont des obligations pour la commune. A Cros le prix de vente des concessions pour une période de 50 ans a été fixé en 2001 à 356€. Vu l'augmentation des charges liée à ces obligations le maire propose de fixer le nouveau montant pour une concession de 2,30m x 1,00m à 500€.

Vote POUR à l'unanimité

5 – SACEM – Tarifs pour les Associations. Rapporteur M. Franck DUBIEF.

Franck DUBIEF informe le conseil municipal qu'il y a obligation pour tout organisateur de spectacle musical de payer des droits d'auteurs. En France c'est la SACEM qui est chargée de récolter ces droits.. Or celle-ci vient de procéder à une modification de la tarification des droits SACEM pour les communes de moins de 500 habitants. Il pense que même si la commune n'organise pas directement de spectacles musicaux la commune de CROS entre dans ce cadre pour les associations productrices de spectacles tout au long de l'année.

Mas de la Baume, Roue Libre, MusiKa Cros, Ecoute et Regard car elles participent à l'animation de la commune. La commune doit constituer un dossier pour signer une convention annuelle.

Le tarif : 285.07€ HT après spectacle

228.06€ HT avant spectacle

De nombreuses questions sont soulevées par les conseillers pour construire, comprendre et valider leurs décisions. Entre autre est ce que toutes les associations y compris celles qui font payer les entrées et qui établissent leur programmation sans en référer à la commune peuvent bénéficier de ce contrat « chapeau » pris par la commune ou bien celles qui organisent des spectacles dans des lieux privés. Est ce que cette nouvelle tarification ne s'applique-t-elle pas qu'aux manifestations ou cérémonie totalement organisées par et pour la commune.

Les réponses ne pouvant être données la SACEM sera à nouveau questionné par le maire.

Le maire propose donc de reporter cette délibération

Report de la décision du conseil municipal

6 – CONGES DE MME SABATIER Bavella.

Pour assurer la continuité du secrétariat et le tuilage de Laure MARTENS jusqu'au 31 mars 2022, Bavella SABATIER à la demande du maire renonce à prendre ses congés qui lui restent, le maire demande l'accord du conseil municipal pour le paiement de ceux-ci.

Accord à l'unanimité

INFORMATIONS :

- CARTE COMMUNALE / Choix du maitre d'œuvre

Après l'ouverture des 2 plis reçus en mairie : URBA PRO et UADG-urbanisme.

Les offres respectent les prescriptions du cahier des charges et sont à priori très semblables alors que l'écart de prix est important sur toutes les données :

Coût, délais, durée des travaux, suivi ... Le maire a demandé l'aide de la DDTM pour analyser grâce à son expertise ces 2 offres afin de choisir la mieux « disante »

- AEP : Choix du maitre d'œuvre pour le remplacement conduite AEP traversée du village.

Sur les 4 bureaux d'études consultés le choix s'est porté sur INFRAMED qui d'une part proposait l'offre la moins chère et qui nous avait accompagné dans le projet de renouvellement du réseau d'AEP entre La Pieuzelle et Cévennes et Le Pouget et dans l'opération de mise en service de la télésurveillance des installations d'AEP. Le montant de la prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre complète s'élève à 22 750€ HT .

L'estimation du projet global s'élève à 350 000€HT hors problème lié au traitement de la conduite en AC existante si il est nécessaire de la déposer

La semaine dernière, le maire a suivi la réparation des fuites d'eau sur le réseau à la Pieuzelle au Moulin de Cardy, à l'Eglise de Cros, chemin de la Jasse, ainsi que 3 fuites sur la partie neuve de la conduite entre le valat des morts et pont de Cévennes (Ces 3 dernières fuites ont toutes été repérées au raccordement entre le tuyau en PEHD et les pièces de robinetterie (ventouse) tuyaux déboîtés par une pression de 20 bars). Pour les autres il s'agit de rupture du tuyau à l'emboîtement collé. Il est à penser que les tuyaux qui sont dans cette zone (chemin de la Jasse et Eglise de Cros, soumis à une pression très importante ont atteint leur limite vu leur ancienneté (posés en 1963).

- ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE : Permanences du bureau de vote.

Le maire rappelle que les élections présidentielles sont prévues au mois d'avril et qu'il est nécessaire de tenir un bureau de vote constitué de 1 président et 2 assesseurs. Le maire assurera la présidence pendant toute la durée du scrutin (8h à 18h) et qu'il est impératif que les conseillers tiennent les postes d'assesseurs. Pour les élections précédentes des roulements avaient été mis en place : 8h/10h30-10h30/13h-13h/15h30-15h30/18h). Il rappelle que le code électoral prévoit qu'il y ait des assesseurs titulaires et suppléants mais que les titulaires doivent assurer l'ouverture du bureau de vote et être présent lors de la fermeture pour le dépouillement. Les conseillers sont invités à proposer les créneaux horaires pour assurer le bon déroulement des élections. Les présences sont de 2h30 chacune

- FONTAINES PUBLIQUES : Remise en état des fontaines : Bousigaud, Mazade, Mazadette, Pieuzelle.
- A la demande de certains habitants du village qui regrettent que les 4 fontaines ne coulent plus depuis plusieurs années une discussion est engagée pour la rénovation des fontaines existantes mais dispersées dans le village.

Débouchage des tuyaux, information de la population que l'eau est non potable, risque de nuisances pour les riverains...

Pour la fontaine (Cerret), un devis sera établi pour le remplacement de la pompe à bras qui est cassée et dont les pièces sont introuvables..

- PONT ESCLAFAR : Travaux de remise en état par la CCPC et le chantier d'insertion.

Le chantier d'insertion participe une semaine de plus, Pierre a commandé 4m3 de pierres c'est un coup de main très efficace pour terminer cette rénovation fin mai début juin.

la CCPC prévoit également pour le débroussaillage un chantier d'insertion.

DIVERS.....

Nettoyages des chemins communaux :

Les boucles : Mas de Bourguet, Malignos, Bantarde, sont terminées, des « Flyers » seront édités et mis à disposition du public pratiquant la petite randonnée.

La boucle Chemin de la Clède (domaine communal achat à Daniel CERRET) est en cours de nettoyage par Gaétan mais depuis ce week-end sur une longueur de 200m des panneaux sont apparus (défense de passer)...longeant la propriété des Queyroux.

Point sur les poubelles :

à Cévennes un dépôt sauvage a été à nouveau constaté ces derniers jours. Une nouvelle fois l'employé communal a chargé ce dépôt et l'a apporté à la déchetterie à la place de celui qui par incivilité n'a pas voulu le faire.

Le maire rappelle que la collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la CCPC. Que celle-ci s'est engagée dans une démarche conduisant à réduire les collectes par bacs collectifs et de généraliser sur les 34 communes de la CCPC autant que faire se peut la collecte en bacs individuels. Car celle-ci là où elle existe déjà fait apparaître un meilleur tri des déchets par les particuliers et supprime les points où l'incivilité d'une certaine population est constatée.

Le problème est complexe et générateur de dépenses d'investissements et de fonctionnement importantes qui au final seront répercutées sur les habitants. En effet pour collecter en bacs individuels il faut que les camions puissent accéder à toutes les habitations. Or les camions que possède actuellement la CCPC ne peuvent pas passer sur la route vieille, sur le chemin du Terras, à la Rouvière et en bien d'autres lieux encore qui sont étroits et limités en tonnage. De plus comme ces chemins sont des culs de sac, il faut réaliser au bout des points de retournement donc acheter des terrains et peut être exproprier ceux qui ne veulent pas vendre. Tout cela coûtera cher et sera là aussi répercuté sur la taxe que paye les habitants.

L'autre solution est de remplacer les gros camions actuels par des « bennettes » qui peuvent passer sur nos chemins et encore pas sur tous. Mais les « bennettes » qui ne peuvent charger que quelques m3 de déchets seront obligées de faire plusieurs rotations entre Liouc et Cros d'où un coût de collecte plus élevé qui sera là aussi répercuté sur la taxe des OM. Par ailleurs le remplacement des gros camions par des « bennettes » imposera un investissement très important pour la CCPC plusieurs millions d'euros d'après les premières études faites par le consultant de la CCPC et donc une augmentation de la taxe payée.

On voit que la solution pour supprimer les points de collecte collectif n'est pas si évidente et que dans tous les cas il risque de conduire à une augmentation du coût des collectes.

En attendant la politique de la mairie est de supprimer dès que nous les constatons les dépôts clandestins et de multiplier les rappels au civisme des citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 20h.